

ECOLE et INTERCOMMUNALITE

L'école intercommunale en réseau
une école sans statut



ECOLE ET INTERCOMMUNALITE

L'école intercommunale en réseau une école sans statut

**MichelAzéma
IA - DSDEN du Tarn**

AVANT PROPOS

I . POUR UNE RELANCE DE L'ECOLE INTERCOMMUNALE

Une école rurale en pleine mutation

Politique scolaire et aménagement du territoire rural

L'école rurale, une école d'avenir

Les points forts : plaidoyer pour une école intercommunale

Les points faibles de l'école rurale

Pour une nouvelle dynamique

Les Réseaux d'Ecoles Rurales

Élargir le champ du dialogue

II VERS DES RESEAUX D'ECOLES DE 2e GENERATION (EPEP)

Les réseaux d'écoles dans le Tarn

Constats et perspectives

Conclusion

ANNEXES

1 : charte du coordonnateur

2 : projet éducatif de réseau

3 : un exemple de fonctionnement pédagogique en réseau

4 : cartographie, tableaux et graphiques

« Toute commune est tenue, soit par elle-même, soit en se réunissant à une ou plusieurs communes voisines, d'entretenir au moins une école primaire »

(Loi GUIZOT - 1833) .

AVANT PROPOS

Une double fonction éduquer et aménager

Dans les zones rurales, notre système scolaire doit à la fois assurer la qualité du service public et participer à la politique d'aménagement du territoire. Ces deux exigences apparaissent souvent incompatibles dans les régions touchées par la diminution et le vieillissement de leur population.

Les pouvoirs publics ont trop souvent donné l'impression de mener des politiques successives contradictoires, tantôt en privilégiant les fermetures de petites structures et les regroupements d'écoles, tantôt en gelant ces mêmes structures existantes (moratoire). Ces alternances, signes d'incertitude pour les usagers et les élus locaux, ont fragilisé des écoles non assurées de leur proche avenir.

Les acteurs et les partenaires de notre système éducatif ont besoin de perspectives à moyen et à long terme : c'est à cette condition que les pouvoirs publics pourront attendre d'eux des engagements réciproques et responsables.

Il est donc nécessaire de mettre en oeuvre des solutions nouvelles et durables, avec l'adhésion de tous au niveau local.

L'attachement de la population rurale à son territoire et à sa qualité de vie, et l'esprit de solidarité manifesté au travers de ses organisations, sont des atouts sur lesquels l'Etat et les collectivités territoriales peuvent s'appuyer.

A l'évidence, l'expression « école rurale » n'englobe pas toutes les écoles situées hors des villes : ne sont concernés ni les domaines péri-urbains dont les caractéristiques scolaires ressemblent à celles des villes voisines, ni les milieux ruraux aux dynamiques spatiales évoluant grâce à l'influence d'activités économiques.

L'école rurale est caractérisée par sa petite taille, son enclavement ou son isolement relatif et par un mouvement d'exode rural.

Une définition

Le caractère commun aux espaces à dominante rurale, c'est l'évolution de la place relative des professions et catégories sociales (PCS) : diminution des familles d'agriculteurs, d'artisans et de petits commerçants, augmentation des familles d'employés, de professions intermédiaires et de cadres, prédominance des activités de service, réduction des emplois dans les services publics, taux de chômeurs en augmentation, grand nombre de retraités.

En outre, ces territoires ont une faible densité et un éloignement des centres urbains.

Une dichotomie entre populations « traditionnelles » (les ruraux) et populations « nouvelles » (les rurbains) existe en ce qui concerne la demande de services publics ou privés, et crée des revendications sur l'offre de services d'éducation pouvant provoquer une certaine fuite des enfants vers l'école du bourg-centre (ou le chef-lieu du canton).

Mais l'insuffisance ressentie de l'offre scolaire n'est pas la seule en cause : les activités péri et extra scolaires, culturelles et sportives, sont parfois peu développées, voire inexistantes.

L'exode scolaire

I

POUR UNE RELANCE DE L'ECOLE INTERCOMMUNALE

**POUR UN RENFORCEMENT DE LA COHERENCE
TERRITORIALE**

POUR UN MEILLEUR ACCES AU SERVICE PUBLIC :

- **Plus d'égalité**
- **Plus de qualité**
- **Plus de réussite scolaire et éducative**

UNE ECOLE RURALE EN PLEINE MUTATION

De la
communale

L'école à classe unique fut un instrument remarquable et représentait jusqu'à une époque assez récente (moins de 50 ans), la meilleure réponse à un besoin de scolarisation étendue ; de plus, elle avait l'avantage d'être en symbiose avec son milieu naturel et humain.

à l'école
**maternelle et
élémentaire**

Il est évident qu'entre l'école primaire d'alors et l'école maternelle et élémentaire d'aujourd'hui, aucune comparaison n'est possible, pas plus qu'avec l'école rurale informatisée d'aujourd'hui...

Autrefois, la finalité était de donner la maîtrise des outils nécessaires à l'entrée dans la vie active; elle le fit admirablement ; en outre, les problèmes d'adaptation ne se posaient pas puisque les jeunes restaient au village où, souvent, ils succédaient à leurs parents.

Aujourd'hui, l'école doit préparer les jeunes ruraux à des études ultérieures et à une vie sociale bien différente (parce qu'en constante évolution) de celle qu'ils connaissent durant leur enfance.

Obligation
scolaire :
le collège pour
tous

A partir des années 60, nous sommes passés progressivement d'à peine plus d'un quart des élèves de l'enseignement primaire poursuivant des études secondaires longues à un enseignement de masse où tous les élèves accèdent aux études secondaires obligatoires ; la mission de l'enseignement élémentaire n'est donc plus de fournir un savoir minimal, mais de préparer tous les élèves à un enseignement secondaire prolongeant la scolarité, légalement jusqu'à 16 ans, mais en moyenne statistiquement, jusqu'à près de 20 ans.

« La communale » a permis une remarquable unité pédagogique et sociale ; en milieu rural, certains en conservent une profonde nostalgie et on entend encore dire : « la disparition de l'école, c'est la mort du village ».

Outre le fait qu'il ne faut pas confondre la cause et l'effet - l'Ecole est toujours le dernier service public de la commune - la question essentielle à se poser, si l'on veut adapter l'école à l'enfant et non l'inverse, c'est de définir « quelle école voulons-nous pour nos enfants ? »

La **problématique**

Quelques verbes d'actions significatifs des principes qui ont guidé ma réflexion ; informer et communiquer, dialoguer et coordonner, responsabiliser et contractualiser.

Ce dossier vise à apporter des réponses à quelques questions :

- l'école rurale a-t-elle un avenir ? A quelles conditions ?
- l'école en milieu rural isolé est-elle une école de la réussite, répondant à toutes les exigences du monde moderne, ouverte sur le XXIème siècle ?
- le modèle dominant de l'école urbaine à un seul cours par classe est-il la panacée ?
- la création d'une nouvelle dynamique du système éducatif dans le cadre de l'aménagement et du développement du territoire rural, de l'intercommunalité... est-ce possible ?
- existe-t-il des solutions adaptées à la diversité des situations ?
- la recherche du dialogue et de la concertation avec les élus, dans l'objectif d'un engagement volontariste et d'une responsabilité partagée est-elle possible ?
- la création d'Etablissements Publics d'Enseignement Primaire à titre expérimental, est-elle envisageable ?

POLITIQUE SCOLAIRE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE RURAL

Du national au local

La politique scolaire est une composante importante de l'aménagement des territoires ruraux.

Une politique d'aménagement du territoire essentiellement élaborée et impulsée par le pouvoir central a montré ses limites ; la crise économique, les lois de décentralisation (1982-85, 2004) et l'intégration européenne ont contribué à promouvoir le local c'est à dire l'infradépartemental (intercommunalité). Son développement est directement concerné par la formule :

« Il n'y a pas de territoire sans avenir, il n'y a que des territoires sans projets ».

Du local au national

Une politique d'aménagement doit d'abord assurer l'harmonie du territoire national, maintenir ou restaurer sa cohésion, en veillant à réduire les inégalités sociales et spatiales : la solidarité nationale doit s'exprimer à l'égard des zones les plus fragiles (ZEP-REP) et des zones rurales isolées.

L'Etat est le catalyseur de ces initiatives locales dont les acteurs doivent être reconnus et entendus ; la volonté de l'Education nationale est d'assurer sa mission de service public : récole vise à réduire les disparités en favorisant toutes les solutions optimisant qualité et égalité d'accès au service public.

Il est nécessaire d'y associer tous les services de l'Etat concernés, en s'accordant sur les objectifs, en coordonnant les moyens et en évaluant les résultats réels.

Il convient donc d'allier à une dynamique « descendante » qui équilibre et intègre, une dynamique « ascendante », autour de projets initiés et mis en oeuvre par les acteurs locaux.

Une préoccupation départementale

Le maintien d'un environnement et la pérennisation des services en zone rurale constituent une priorité qui ne doit pas en occulter une autre : la qualité du service. Pour être équilibré, le territoire doit être remaillé par des actions complémentaires et cohérentes, la création d'espaces de cohésion et de progression dans le respect des principes de subsidiarité et de libre administration ; réaliser un maillage scolaire cohérent et pérenne.

Maillage du territoire

La création de réseau d'écoles rurales (dès 1991 dans le Tarn) a constitué un cadre particulièrement adapté pour la prise en compte de ces préoccupations d'aménagement concerté et équilibré du territoire départemental.

Réorganisée, redynamisée et revivifiée par des formes nouvelles de coopération, l'école intercommunale - valeur symbole de la jeunesse et de l'avenir - génère inmanquablement un renouveau des activités d'une région et se retrouve au cœur d'un projet global de développement et de revitalisation du monde rural.

L'ECOLE RURALE, UNE ECOLE D'AVENIR

D'excellents résultats

Comment peut-on expliquer que, dans ces écoles rurales intercommunales, les résultats scolaires soient aussi bons ?

N'a-t-on pas négligé tout ce qui pouvait être positif dans le maintien de l'école dans son milieu et sous la forme de petites structures rurales en réseau ?

Des idées reçues

Le premier argument est pédagogique : peut-on justifier les décisions de politique éducative en matière de carte scolaire, préférant la constitution des classes regroupant des élèves appartenant à un seul niveau d'âge homogène ?

Non : en fait on n'apprend pas moins bien, mais mieux, dans des classes regroupant des élèves de plusieurs cours; le multi-âge est un atout .

L'école rurale :
une école
performante

Cette affirmation pourrait évidemment être largement étayée par toute une série de travaux et d'études commandités par le ministère de l'Education nationale lui-même (Direction de l'Evaluation et de la Prospective) ou réalisées par l'Institut de Recherche en Education (IREDU) de Dijon, qui aboutissent aux mêmes résultats : la classe à un seul cours (par exemple le CM1) obtient de moins bons résultats que la classe à deux cours (CM1/CM2) ; et dans la classe à deux niveaux, les performances des élèves sont nettement moins bonnes que dans la classe à trois niveaux (le cycle 3 : CE2, CM1, CM2. Les résultats vont souvent à l'encontre de bien des discours, que ce soit ceux des enseignants ou ceux des parents...).

**Le coût de
l'école rurale**

Le second argument est économique : le faible nombre d'élèves dans les classes rurales augmente le coût unitaire de scolarisation : on a donc tendance à juger que le maintien d'une classe (voire d'une école de village) ne se justifie plus eu égard aux ressources mobilisées. Or, la prise en compte de la dépense totale, sans tenir compte des circuits institutionnels qui contribuent à son financement, mérite d'être étudiée au cas par cas, avec une vision financière et sociale globale, dans le cadre de l'aménagement du territoire ; actuellement, chaque institution conserve sa propre logique et sa propre rationalité financière. Dans la réalité, chaque décision de modification de structure génère une dépense ou une économie pour l'un ou l'autre partenaire : Etat, Département, Communauté de Communes, Commune.

En tenant compte de l'intérêt du maintien de l'école rurale pour l'aménagement du temps de l'enfant, l'aménagement ou le développement du territoire et la réussite des élèves, on peut considérer que cet investissement est en réalité, globalement et à moyen terme, une véritable économie.

Cette optimisation du « bien être social » permet également de faire des économies en réduisant significativement le poids des structures, des enseignements et des rééducations spécialisés.

**LES POINTS FORTS : PLAIDOYER POUR UNE ECOLE
RURALE INTERCOMMUNALE**

L'école rurale possède d'indéniables atouts et quelques inconvénients liés à son caractère, que des maîtres novateurs peuvent transformer en avantages grâce à de nouveaux outils

**Le milieu de
vie de l'enfant**

1. Une école située dans le milieu de vie de l'enfant

Chacun sait l'importance de l'environnement dans la construction de la personnalité ; couper l'école de la vie conduit à l'échec, et ce d'autant plus que l'école occupe la quasi totalité de la période de croissance de l'enfant (de 2 à 18 ans) et durant la partie la plus importante de son temps quotidien.

Chacun sait que l'enfant agrandit progressivement les cercles de son environnement dans lequel il va se construire ; en milieu rural, l'école fait « naturellement » partie de cette extension et reste un point de repère jusqu'à 10 ans ; le cercle s'élargit lors de l'entrée au collège, puis au lycée...

Au moment où les enseignants déplorent l'instabilité grandissante des enfants, leur manque de repères, l'insécurité, la violence, l'absentéisme, la drogue et leur mal être, ou moment où l'on dépense des sommes importantes pour lutter contre ces « maux de la société » en milieu urbain, il nous semble surprenant de vouloir soustraire l'enfant du seul milieu qui ne produit pas de tels phénomènes. C'est le déracinement qui fragilise : c'est dans son milieu de vie que l'enfant pourra acquérir une réelle autonomie et une plus grande assurance.

La logique territoriale est gardienne des références identitaires et culturelles_

2. La petite taille des établissements

Le calme, la connaissance de chaque enfant, le contact personnalisé avec chaque famille, la prise en compte de l'affectivité, le développement de la responsabilité, de la coopération, de l'autonomie, tous ces éléments deviennent bien plus difficiles à intégrer dès que l'effectif global de l'établissement augmente.

**Une école à
taille humaine**

3. Un large espace à disposition

Cet atout est parfois la conséquence de fermetures de classes : les écoles disposent donc de plus d'espace (plusieurs salles, grande cour, jardin d'école ...), quand ils sont encore disponibles ; or l'espace est une des clefs de toute rénovation pédagogique.

de l'espace..,

La prise en compte de l'aménagement du rythme de vie de l'enfant est également facilitée : beaucoup plus de temps libéré, d'où l'importance de la mise en oeuvre d'un projet éducatif local dans le cadre du CEL.

et du temps

4. Un environnement particulièrement riche et facile à utiliser.

Le contact avec les éléments naturels de leur environnement est primordial pour les apprentissages fondamentaux : d'ailleurs, parallèlement, les classes de découverte se multiplient pour les enfants citoyens... !

5. Une forte intégration du monde adulte et associatif dans l'école

Il n'est pas rare de voir dans ces petites écoles tous les parents assister aux réunions et participer aux activités.

De même, la collaboration avec la municipalité et les rapports avec les élus y sont plus faciles parce que plus directs, plus constants et pouvant échapper aux structures administratives.

L'école, centre
culturel

L'école du village reste souvent le dernier service public, d'où la disparition progressive des lieux de rencontres (ni commerçants, ni cultes...). L'école devient alors l'âme du village et se transforme en « centre culturel » : tous les moyens dont elle est dotée sont à la disposition des jeunes et de la population.

Cette fonction de l'école rurale est primordiale aujourd'hui encore plus qu'autrefois, pour renforcer la cohésion d'une collectivité et d'un tissu social.

6. L'hétérogénéité des élèves

Une pédagogie
différenciée,
diversifiée et
coopérative

Le multi-âge, c'est le reproche fait à l'école rurale aussi bien par les enseignants que par les parents ; or, il y a bien longtemps que dans les petites écoles cet inconvénient s'est transformé en atout : individualisation du travail, constitution de groupes équilibrés, les plus jeunes profitant de l'activité générale de la classe et apportant spontanéité, créativité et responsabilisation aux plus grands.

Cette hétérogénéité oblige sans cesse la remise en question de la structure classe, et c'est dans ces types de classes que sont apparues les pédagogies nouvelles, qui ont amené, bien avant l'heure, à la mise en pratique de ce qui cause tant de soucis au monde enseignant urbain : les cycles !

7. Une école d'avant-garde

C'est dans ces classes qu'ont été expérimentés et mis au point les pédagogies de groupe, la pédagogie coopérative, les ateliers permanents, les pédagogies individualisées et différenciées.

Les mouvements pédagogiques tels que l'ICEM - Freinet, l'OCCE, le GFEN, les CEMEA, la FOL, l'USEP, les PEP... y ont découvert la pédagogie active nouvelle et trouvé l'essentiel de leurs militants dans ces classes rurales...

Des moyens bien
utilisés

8. L'utilisation beaucoup plus efficace des moyens

Dans une école rurale, le photocopieur, le magnétoscope, les micro-ordinateurs, le BCD... sont accessibles à tout moment à tous les enfants ; et même la multiplication de tous les matériels informatiques et audiovisuels n'aboutirait pas au même résultat dans une école plus importante.

LES POINTS FAIBLES DE L'ECOLE RURALE

Il est vrai que le faible effectif peut être un inconvénient :

Faiblesse des effectifs

- apport mutuel des enfants insuffisant du fait de leur petit nombre et du faible renouvellement
- évaluation plus difficile, car les points de repère et de comparaison manquent pour le maître comme pour les élèves eux-mêmes, travail collectif, éducation physique, langues vivantes, activités culturelles rendus difficiles quand le groupe se compose de trop peu d'élèves par niveau
- manque de soutien d'une équipe de maîtres pour résoudre les difficultés et organiser des échanges
- isolement et repli sur le village,
- pénalisation des plus petits (en section infantine)
- difficultés pour profiter de ce qui est à la disposition des centres plus importants : spectacles vivants, musées... et pour accéder à la lecture publique ou à la documentation.

Une image négative

Et pourtant des solutions existent pour pallier tous ces inconvénients ; la seule difficulté véritable qui demeure est celle de l'image négative véhiculée par ces petites structures dans l'opinion publique.

La simple menace du passage d'une école de 3 à 2 classes fait fuir à la fois parents et enseignants, accentuant ainsi la baisse démographique et soumettant ces écoles à une constante incertitude.

Par contrecoup, les maires deviennent méfiants quant à des investissements, les enseignants quant au choix de ces postes (ou à leur maintien), les parents quant à l'inscription de leurs enfants.

L'instauration par les premières lois de décentralisation du principe de la participation financière des communes aux frais de scolarisation des enfants inscrits dans une autre commune, justifiée par les obligations professionnelles des parents ou par l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la commune d'accueil, a permis au législateur de constater que l'école rurale perdait des élèves non pas uniquement en fonction de la baisse démographique dans la commune, mais également en raison de l'évolution de la société rurale et de la demande des familles

Attente des parents

- des effectifs suffisants pour permettre une plus grande stimulation et une meilleure socialisation,
- l'existence d'une vraie école maternelle,
- une bonne installation matérielle l'organisation d'une garderie matin et soir et d'une restauration scolaire,
- une offre péri et extra scolaire : accompagnement scolaire, activités culturelles et sportives...

L'on peut dire également que le législateur a favorisé les communes urbaines (ou péri urbaines) au détriment des communes rurales : l'application de cette disposition conduit à faire financer par des communes rurales (pauvres, voire endettées), la surcapacité d'accueil des écoles urbaines

D'où la nécessité de mettre en place une véritable politique en faveur de l'école rurale et d'une vision prospective de la carte scolaire en milieu rural, intégrant la dimension de l'intercommunalité (dans le cadre d'un réseau d'écoles rurales).

Il est évident que l'absence d'enfants (ou un effectif trop réduit) condamne l'école communale.

En effet, tout le monde s'accorde à dire qu'en dessous d'un certain seuil (moins d'une dizaine d'élèves) la qualité pédagogique de la classe dépérit (aucune émulation, aucune socialisation) ; en outre, si la perspective démographique ne permet aucun espoir de remontée des effectifs à moyen terme, c'est trop tard, il faudra fermer...

POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE L'ÉCOLE EN MILIEU
RURAL

Comment pallier ces inconvénients et les transformer en avantages ?

L'amélioration des moyens de transport et du réseau routier rural a favorisé pendant longtemps le regroupement physique des enfants, mais cette solution du RPI a ses limites. De nombreuses communautés de communes se sont constituées sans tenir compte des RPI existants : quelle est alors leur légitimité ?

Il ne s'agit pas de remettre en cause systématiquement cette démarche qui a donné des résultats positifs indéniables dans certains secteurs, mais plutôt de les réorganiser.

Du RPI au
Réseau d'Écoles
Rurales

Grâce aux nouvelles technologies de la communication, il existe aujourd'hui des solutions pour rompre l'isolement qui évitent les déplacements quotidiens des élèves et des maîtres : passer de la notion de regroupement à la notion de RESEAU. En effet, l'isolement a incité de nombreux maîtres à innover en organisant la circulation de l'information entre les petites écoles, en instaurant une véritable pédagogie de la communication dans une logique de réseau, reconstituant ainsi des équipes pédagogiques à partir d'écoles réparties sur des communes distantes de plusieurs kilomètres : une école intercommunale « virtuelle » à plusieurs classes est née.

100% des écoles
et des collèges
bénéficient des
TICE

La création de ces structures souples est facilitée sur le plan pratique, mais aussi financier, par le développement des nouvelles technologies de l'information et de communication dans l'enseignement (TICE) qui permettent des échanges en temps réel, effaçant ainsi l'éloignement géographique et intégrant la classe et le maître dans une collectivité éducative qui va favoriser les inter-relations avec des dizaines d'autres élèves et d'autres maîtres.

Ces échanges sont de natures diverses : échanges d'information, supports pédagogiques, travaux d'élèves, analyse des performances et de résultats, etc. Ces réseaux éducatifs s'étendent de façon concentrique, d'un cercle de proximité (où les relations locales sont plus soutenues) à des cercles plus larges (département, région, hexagone, voire Europe...) ; l'ADSL a ajouté la rapidité des interconnexions (haut débit) dans des communes de plus en plus nombreuses.

Romp
l'isolement

Dans ces réseaux, non seulement les élèves échangent au sens traditionnel du terme, mais travaillent réellement ensemble, se complètent et s'enrichissent mutuellement ; il s'agit alors d'un véritable groupe, et l'inconvénient des petits effectifs et du maître unique est non seulement comblé, mais l'école est plongée d'entrée dans le XXI^{ème} siècle et dans l'Europe.

Le ciber
réseau : un
triple outil
communication,
documentation,
publication.

L'usage des TICE, la mise en réseau informatique, le développement des liaisons avec la BDP et son réseau de bibliothèques communales, avec les CM des collèges, le CDDP, les banques de données, les services informatiques et télématiques... favorisent également l'organisation d'une recherche documentaire moderne, accessible aux enfants ruraux et à la population locale elle-même, notamment grâce à l'ouverture d'Espaces Publics Numériques ou points d'accès multimédia, en relation avec les communes et la collectivité départementale.

Les échanges « virtuels » ont leurs limites et ne remplacent pas les rencontres réelles entre élèves et entre enseignants. Pour certaines activités, cela est même indispensable ; c'est le cas du sport, des pratiques artistiques et culturelles. L'USEP, l'OCCE, les classes à Projet artistique et culturel (PAC), les projets scientifiques et technologiques (« Main à la pâte», PRESTE) ... y contribuent, mais ce n'est pas suffisant.

Les rencontres doivent être régulières, périodiques, si possible hebdomadaires ; le coût de transport est jusqu'à cinq fois moins élevé que dans le cas d'un RPI; en fonction des objectifs et des équipements, elles peuvent être organisées à tour de rôle ou se dérouler dans le collège du secteur. Outre le fait que le collège peut assurer l'hébergement des élèves, une liaison écoles-collège peut s'instaurer en utilisant les équipements de l'établissement (y compris en EPS, langues vivantes étrangères ou langue régionale, sciences ou musique, grâce à des équipements spécifiques). Ces choix sont déterminants pour le rôle que jouera le collège comme « pôle d'animation culturelle » et comme point d'appui pour les écoles rurales du secteur.

Le petit collège rural
un véritable centre
culturel

De plus en plus sollicité par les collectivités territoriales pour ouvrir la salle informatique, la salle de sport, la salle de sciences et de technologie, voire le CDI... à la population locale avec l'aide financière du Département (investissement et fonctionnement), le collège rural devient un foyer vivant de formation permanente, un espace ouvert élargissant l'offre pour tous, un centre de ressources culturelles, d'animation artistique, littéraire et scientifique, d'expositions valorisant le patrimoine et les productions locales. Lors de ces rencontres périodiques, des artistes en résidence, des écrivains et des illustrateurs, des scientifiques peuvent être invités, des spectacles vivants, des chorales, une séance de cinéma ...organisés

Enfin, les professeurs du collège participent à la concertation de l'équipe pédagogique du réseau d'écoles (liaison écoles-collège effective et continue, soutenue par l'IEN et le Chef d'établissement) et les élèves peuvent nouer des contacts avec les collégiens avant l'entrée en sixième.

Des réseaux et
des rencontres

Les maîtres - paradoxalement moins isolés que leurs homologues urbains - constituent de véritables équipes, communiquent quotidiennement, se rencontrent régulièrement, dans un réseau actif (interactif) de proximité, par secteur, par bassin de vie ; et ce d'une façon au moins aussi intense que leurs collègues des villes, confrontant leurs pratiques, comparant leurs résultats, innovant et entrant dans un système d'auto formation (Annexe 2).

Le réseau transforme donc la petite école communale en une école intercommunale à plusieurs classes, pouvant constituer des rencontres d'enfants d'âge homogène pour des projets spécifiques tout en conservant les avantages de la petite école rurale.

Le passage de la notion de regroupement à la notion de réseau, permet de transformer l'école rurale, tout en assurant son maintien et en restructurant le tissu social existant.

Le problème posé : de petites écoles, des enseignants isolés, des parents recherchant la qualité, des élus en attente de solutions,

A la différence des RPI, la mise en place des Réseaux d'Écoles Rurales (RER) ne consiste pas à répartir différemment les élèves en les déplaçant quotidiennement, mais à permettre à l'ensemble des maîtres d'un secteur de travailler en équipe avec les élèves sur des projets communs, en conservant les écoles.

Le fonctionnement de chaque réseau est facilité par la présence d'un coordonnateur-animateur. En outre, chaque réseau dispose d'un budget (géré par un EPCI, un syndicat intercommunal, une communauté de communes, comme dans le cas des CEL, ou par un collège), financé par le Département et les communes concernées ; un « conseil de réseau » (à l'image des conseils d'école) animé par l'IEN et le principal du collège, assure le pilotage et contribue à la cohérence de l'ensemble (modalités de fonctionnement et orientations pédagogiques), en présence des maires, du conseiller général, du coordonnateur, des directeurs d'écoles, des parents d'élèves...

Par voie de conséquence, les relations privilégiées entre écoles du réseau et collège favorisent la continuité cycle3-collège (ou CM2-6ème) ; certains petits collèges bénéficient ainsi d'une consolidation de leurs effectifs.

Ces éléments quantitatifs illustrent les changements qualitatifs introduits par les RER : une dynamisation des équipes pédagogiques, l'élaboration de projets mobilisateurs, l'utilisation optimale des technologies nouvelles ou renouvelées, la stabilisation du corps enseignant, un coût moindre que celui d'un RPI (avec ses transports quotidiens), une programmation hebdomadaire des rencontres du réseau autour d'activités riches et motivantes, regroupement par cycle des enfants d'âges homogènes ..., ce sont autant d'éléments qui contribuent à une scolarisation de qualité pour les élèves de ces écoles et un gage pour la réussite au collège et au lycée.

Enfin, les RER favorisent la coopération intercommunale et le développement d'activités autour de l'école et du collège qui tendent à devenir de véritables centres de ressources dans leur environnement social, économique et culturel, notamment en intégrant ce projet éducatif local au CEL...

Le dynamisme de l'école contribue ainsi au dynamisme du village et des villages environnants.

Une volonté partagée

Mais aucun RER ne peut être créé et réussir s'il ne repose sur un large consensus et la volonté de l'ensemble des partenaires : communes concernées, Conseil Général, représentants des personnels, enseignants, parents d'élèves.

La configuration de chaque RER sera directement fonction des liens qui unissent les enseignants entre eux et de la possibilité de développer et d'approfondir ces relations; les réseaux sont plus pertinents s'ils partent des acteurs locaux: le nombre d'écoles, de maîtres et d'élèves sera donc différent pour chaque réseau.

RER et budget

La généralisation progressive des communautés de communes et les mesures liées à la décentralisation territoriale pourraient avoir des conséquences directes sur le statut de l'école intercommunale, en instituant corrélativement une décentralisation fonctionnelle (vers un statut d'établissement public),

A chaque fois, la contractualisation participe d'une dynamique très locale, donc non reproductible ailleurs (pas de modèle départemental) ; c'est la même démarche mais adaptée à la diversité des situations ; l'approche devrait faire preuve de pragmatisme et d'imagination.

A chaque fois, la convention définirait, en fonction du projet éducatif local, les engagements contractuels pour chacun de partenaires, clairement définis et contrôlables a posteriori (bilan annuel), dans le cadre de leurs compétences et de leurs responsabilités. Un comité de suivi co-animé par un élu désigné par ses pairs et l'IEP de la circonscription serait alors souhaitable.

Dans la logique actuelle, les partenaires (y compris les élus) sont le plus souvent spectateurs et ne peuvent endosser de réelles responsabilités. Un jeu de rôles s'instaure dans lequel chacune des parties se réfugie dans ses compétences légales ; pourtant, la définition et la répartition des fonctions entre l'Etat et les différentes collectivités territoriales, affirmées ou élargies par les lois de décentralisation n'implique pas une étanchéité des compétences (y compris budgétaires), mais plutôt une complémentarité (permettant de dégager le solde global des gains et des pertes des institutions concernées).

Ainsi, grâce au développement de cette politique contractuelle, impulsée par la volonté affirmée de l'Etat d'améliorer notre système éducatif en milieu rural, les partenaires trouveront un cadre pour agir effectivement, au delà des simples déclarations de principe ou d'intention et tenant compte des moyens souvent limités des petites communes rurales.

C'est là tout le sens de ce dossier, base d'un dialogue et d'une concertation : il est souhaitable d'améliorer le fonctionnement de la préparation de la rentrée dans les écoles ; elle doit être transparente, lisible, compréhensible, réaliste, équitable, responsable et solidaire. Ces adjectifs traduisent en fait une profonde aspiration au respect des valeurs républicaines.

II

VERS DES RESEAUX D'ECOLES DE 2^{ème} GENERATION,

VERS UN STATUT D'ETABLISSEMENT PUBLIC

LES RESEAUX D'ECOLES DANS LE TARN

Dans notre département, la politique volontariste du maintien de « l'école au village » s'est appuyée sur la création de réseaux d'écoles rurales afin de garantir une offre scolaire de qualité, en rompant l'isolement des petites écoles.

Un élève sur
4 appartient à
un RER

Scolarisant près de 25% des effectifs du département dans 36 des 43 cantons et en regroupant en moyenne 7 écoles, 18 classes, 386 élèves, les 17 RER constituent des ensembles trois fois plus importants que les RPI et polarisent désormais la réflexion sur le devenir de l'école dans le département.

Le Conseil
Général
partenaire

L'inspecteur d'académie affecte 12,5 emplois de coordonnateur ; le Conseil Général accorde une aide financière déterminante sur le plan de l'équipement pédagogique et sur le fonctionnement des activités (env 150 000 euros par an) ; les communes financent à hauteur de 100 000 euros l'Etat ajoute ses subventions (DDR, DGE, crédits pédagogiques...)

Une convention rend nécessaire la constitution d'une structure intercommunale correspondant au réseau et l'adhésion à la charte fondatrice des RER qui en définit le modèle. L'inspecteur d'académie présente un bilan annuel pages au Conseil Général.

La réussite des RER tient à la fois aux effets induits par la mutualisation des moyens accordés par les divers partenaires et par la réalisation de projets communs : rupture de l'isolement, travail des maîtres en équipe pédagogique, compétences partagées, ainsi qu'au concours actif du coordonnateur, aux bonnes relations entre enseignants et acteurs locaux, à la réalisation de manifestations de masse dans des écoles transformées en pôle culturel local.

Une école
intercommunale
de la réussite

Cet « esprit de réseau » inspire à tous les acteurs locaux un fort sentiment d'appartenance, de reconnaissance mutuelle et des engagements personnels riches et variés (annexe3).

Mais les réseaux demeurent fragiles car ils reposent sur un consensus dans un cadre conventionnel temporaire et sur la qualité des hommes qui les composent. On peut s'interroger sur les conséquences de toute évolution du contexte et sur la légitimité de la structure en réseau (absence de reconnaissance officielle).

Fragilité et
incertitude

L'organisation et la gestion sont complexes : superposition des conseils, des projets, des budgets, des temps de concertation aux deux niveaux -écoles et RER-
La gestion des crédits est éclatée entre diverses procédures indépendantes les unes des autres et les cadres de gestion sont variés : 5 SIVU, 5 SIVOM, 2 communautés de communes et 5 collèges...pour les 17 RER.

Plusieurs aspects juridiques, ne serait-ce que la propriété des équipements où la gestion des comptes, ne sont pas clairement établis.

Vers un statut

Le rôle du coordonnateur de réseau est autant déterminant qu'ambigu : il n'a aucune autorité reconnue par l'institution, tout en étant le Maître Jacques du RER ; c'est un directeur auquel il ne manque que le titre : il négocie les projets, organise les activités, fait circuler les matériels, suit les financements, dynamise, informe, crée du lien, représente le réseau, en est personne ressource... ! (Annexe 1)

Le paradoxe actuel consiste à développer des réseaux d'écoles tout en conservant l'école de base comme fondement de l'organisation et de la gestion de l'enseignement primaire.

S'il n'est pas conforté par une relance institutionnelle, doté d'un seul conseil, appuyé par un établissement public ayant capacité de recevoir les crédits, animé par un directeur de réseau, son avenir peut être compromis à moyen terme.

CONSTATS ET PERSPECTIVES

Les fondements législatifs et réglementaires de l'école sont très anciens, rares et succincts au regard des textes relatifs à l'enseignement secondaire.

L'école
communale.

Le texte de base sur l'organisation de l'enseignement primaire date de 1886 (loi GOBLET du 30 octobre) : « Toute commune doit être pourvue au moins d'une école élémentaire publique. Il en est de même de tout hameau séparé du chef-lieu ou de toute autre agglomération par une distance de trois kilomètres et réunissant au moins quinze enfants d'âge scolaire ».

Faute d'évolution de ce texte, la réalité de l'organisation de l'école - regroupements divers ou mise en réseaux d'écoles rurales - n'a pas été prise en compte par des textes réglementaires récents (Cf. code de l'éducation), contrairement au second degré.

Par contre, les fondements législatifs et réglementaires de l'intercommunalité ont beaucoup évolué depuis le texte de base qui date de 1890 : création des « Syndicats de communes » sous la forme d'établissement public disposant de la personnalité morale ; c'est la naissance des SIVU. En 1959, création des SIVOM et en 1992, la loi relative à « l'administration territoriale de la République » (ATR), pour la création de communes dotées des compétences obligatoires d'aménagement de l'espace et d'action de développement économique ; enfin la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

L'inter-
communalité

On observe un décalage croissant entre la réalité de l'école et son statut légal, c'est à dire l'inexistence juridique de l'école intercommunale.

Dans notre département, il suffit de totaliser les 17 RER regroupant près de 7000 élèves et plus de 300 classes soit le quart de la population scolaire du Tarn, les 45 RPI comptant près de 4000 élèves et 177 classes, les 5 ZEP et REP comprenant 3400 élèves, 29 écoles, 154 classes et 218 postes. Lorsqu'on ajoute les réseaux des contrats d'agglomération, c'est la quasi-totalité du département qui est constituée en réseaux scolaires.

Vers un statut
d'école inter-
communale

Cette absence de statut est d'autant plus marquée qu'on a assisté ces dernières années à un développement considérable de l'intercommunalité.

Il me paraît souhaitable d'officialiser la notion d'école intercommunale afin de faire vivre durablement les réseaux d'écoles, en leur donnant une existence institutionnelle et administrative, en rééquilibrant les niveaux de gestion et de compétence entre l'Etat et les communautés de communes.

Donner une base
légale à l'école
intercommunale

Pour consolider les réseaux actuels, pour développer l'organisation des écoles en réseaux, pour clarifier l'organisation des regroupements existants (RPI et RER), pour les faire entrer dans les préoccupations des communautés de communes, pour définir la compétence scolaire des groupements de communes, deux stratégies sont possibles : attendre la réforme par les textes au niveau national ou anticiper par l'action immédiate dans le cadre d'une expérimentation au niveau local.

Cette seconde stratégie permettra peut-être la mise en évidence du besoin de réforme et d'en mesurer la portée.

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'article 86 nous autorise à donner une base légale à l'école intercommunale à titre expérimental

Création d'EPEP
A titre
expérimental

« les établissements publics de coopération intercommunale ou plusieurs communes d'un commun accord, ou une commune peuvent, après avis des conseils d'écoles concernées et accord de l'autorité académique, mener, pour une durée maximum de 5 ans, une expérimentation tendant à créer des établissements publics d'enseignement primaire. Dans le respect des dispositions des articles L. 211-1 et L. 411-1 à L. 411-3 du code de l'éducation, les statuts de ces établissements sont adoptés par délibération, après accord du représentant de l'Etat. Le conseil d'administration de l'établissement comprend des représentants des collectivités territoriales, des enseignants et des parents ».

Précurseur en matière d'implantation de Réseaux d'Ecoles Rurales depuis 1991, notre département remplit toutes les conditions qui devraient favoriser la mise en oeuvre de cette expérimentation, afin d'être encore précurseur en créant des Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP) qui donnerait une personnalité morale à l'école inter communale_

Cette évolution me semble non seulement nécessaire mais inéluctable du fait de la mutation globale de la société, comme de son organisation territoriale.

Le statut d'EPEP apporterait à l'école intercommunale une personnalité juridique et financière, une autonomie administrative, pédagogique et éducative

- le responsable de l'EPEP serait un directeur(*) déchargé de classe (inscrit sur liste d'aptitude)

- un secrétariat assisterait administrativement le directeur

- l'EPCI (ou le collège du secteur) gérerait les crédits et les équipements (agence comptable)

- un conseil d'administration de réseau unique regrouperait tous les conseils d'écoles, conseil des maîtres (et de cycles) du réseau,

- un contrôle des actes administratifs serait effectué,

- un projet d'établissement commun rendrait cohérent les divers projets d'école...

Une personnalité
morale

Il va de soi qu'il doit y avoir superposition et adéquation des périmètres des communautés de communes avec ceux de l'école intercommunale.

La seule condition exigée, liée à la répartition des compétences : que les maires acceptent de déléguer, de transférer leur compétence scolaire au niveau inter-communal ; encouragé par la diffusion de « bonnes pratiques », par des incitations budgétaires (DGE, DDR) et par une carte scolaire partagée.

La concordance géographique du territoire EPCI avec l'EPEP est importante.

Il revient aux collectivités, communes, syndicats, EPCI, département de s'accorder pour mettre au point la formule la mieux adaptée à la situation locale, en relation avec les enseignants et les parents (avis du conseil de réseau concerné).

(*) Rôles, fonctions, missions et statut à définir précisément ; les directeurs actuels resteraient directeur de leur école.

L'école intercommunale a vocation à devenir une réalité reconnue institutionnellement.

Les réseaux d'écoles peuvent devenir la base commune de la définition de l'école, en zone rurale comme en zone urbaine.

La mise en oeuvre de la nouvelle conception des enseignements (loi d'orientation, cycles, nouveaux programmes...) du premier degré ne peut faire l'économie d'un aménagement concerté de l'organisation des écoles, non pour répondre à quelque préoccupation gestionnaire ou pour suivre un mode pédagogique, mais pour permettre à l'école de répondre vraiment aux attentes qu'elle a elle-même suscitées : les principes de gratuité, d'égalité des chances, de qualité du service public et de réussite scolaire.

Conclusion

La constitution des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL), lors des premières lois de décentralisation (1983-1985) a conduit dans le second degré, à distinguer une compétence de service public national et une adaptation à une situation locale (par définition différenciée) :

- en conférant des pouvoirs nouveaux aux établissements scolaires (autonomie) et aux collectivités territoriales (Conseil Général pour les collèges et le Conseil Régional pour les lycées).
- avec l'apport combiné des mesures de déconcentration en direction des recteurs et des inspecteurs d'académie.

Vingt ans après, les deuxièmes lois de décentralisation (13 août 2004, article 86) permettent la constitution des Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP), dans le premier degré, ce qui donne à l'école intercommunale la possibilité de s'appuyer sur des fondements législatifs et réglementaires, et aux réseaux d'écoles un véritable statut.

Le Tarn est le seul département français à s'être doté d'un vaste Réseau d'écoles Rurales et le premier à l'avoir initié en 1991. En quinze ans, la coopération intercommunale s'est considérablement développée et ses statuts améliorés, alors que le statut de l'école communale va fêter ses 120 ans.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales nous autorise à donner une base légale à l'école intercommunale à titre expérimental : création d'Etablissements Publics d'Enseignement Primaire - article 86.

En outre, la loi du 24 février 2005 relative au développement des territoires ruraux prévoit un large dispositif de concertation sur l'évolution des services publics en milieu rural.

Enfin, la circulaire du 02 août 2005 précise que la population doit disposer d'une vision stable et prospective sur une offre équitable de services selon trois principes :

- des réponses concrètes aux besoins des usagers
- des solutions innovantes, transversales et cohérentes
- la recherche d'une plus grande performance pour dégager, par une gestion rationnelle, les marges de manoeuvre nécessaires aux adaptations.

Je propose donc aux élus - maires, conseillers généraux, présidents d'EPCI... - qui souhaitent engager une concertation large et directe sur cette proposition de création d'EPEP, de me contacter afin d'organiser des rencontres locales entre élus, IEN, directeurs d'écoles, coordonnateurs de réseaux, enseignants, parents et DDEN, pour élaborer ensemble, à votre demande, une stratégie d'actions concrètes pour préparer la mise en œuvre d'une Ecole intercommunale inscrite dans un cadre pédagogique, juridique et financier à titre expérimental.

Albi, le 12 décembre 2005

Annexe 1

CHARTE DU COORDONNATEUR de R.E.R. : missions et fonctions *

Dynamiser :

C'est au coordonnateur que revient le rôle premier d'impulser « un esprit de réseau », en substance il s'agit de susciter, de favoriser le travail d'équipe.

Cela consiste, prioritairement, à aider toutes les parties à se centrer sur les actions définies dans le projet pédagogique, ce qui suppose adhésion et engagement de chacun.

* Informer et s'informer :

Lorsque plusieurs personnes travaillent ensemble sur un projet commun, il est fondamental pour le coordonnateur d'être à leur écoute, et de leur donner toutes les informations nécessaires.

La communication ascendante et descendante est indispensable à la vie en réseau. Le coordonnateur a pour mission de la créer, de l'entretenir, de la développer, en s'appuyant sur l'équipe de circonscription. C'est un des moyens à privilégier pour favoriser l'implication effective de chacun dans un travail d'équipe performant.

* Créer du lien (« établir une synergie »)

Travailler en réseau impose des changements des modalités de fonctionnement. Les adaptations induites peuvent être déstabilisantes. Il revient donc au coordonnateur :

- de bien connaître chaque enseignant, chaque école,
 - d'être disponible (emploi du temps précis, avec quelques latitudes),
 - de structurer sa propre action en fonction des priorités,
 - de valoriser les avancées et les compétences pour soutenir l'action,
 - d'actualiser le projet commun avec l'ensemble des projets d'école du réseau,
 - d'agir de façon équitable vis-à-vis de tous les participants du réseau.

* Aider à atteindre l'efficacité (: l'atteinte collective des objectifs) :

Cette fonction essentielle nécessite de la part du coordonnateur :

- de ne pas se disperser (définition de priorités, d'un programme d'actions, de critères d'évaluation de l'action),
 - d'aider à structurer les actions communes par une coopération effective en :
 - . favorisant la cohérence,
 - . _ programmant les activités,
 - . veillant au respect des délais.
 - d'éviter de confondre moyens et fin, procédures et résultats

* Favoriser l'analyse et l'action :

L'avancée des travaux du projet commun ne s'effectue pas de façon linéaire et comparable dans chacune des classes et écoles du RER. Comme - de par sa fonction - le coordonnateur est placé en position d'observateur, il a ainsi le recul nécessaire pour :

- faire le point (analyse lucide et objective),
- proposer des ajustements, c'est-à-dire soit renforcer, soit améliorer, soit changer (exercice de la responsabilité),
- veiller à la mise en place d'actions de régulation.

Il s'agit d'autant d'étapes à franchir pour que les projets avancent et arrivent à leur terme.

* Représenter le réseau

C'est le coordonnateur qui est en relation directe avec les élus, les parents, l'administration pour tout ce qui concerne spécifiquement le réseau. Il en rend compte à son inspecteur.

Sa vision globale le désigne comme le garant des équilibres financiers puisqu'il participe à la gestion du budget du RER. Par la mise en perspective des ressources disponibles et des buts pédagogiques et éducatifs à atteindre, il aide notamment l'équipe à effectuer des choix collectifs pertinents et ajustés.

* Etre une personne ressource :

- directement,
 - par exploitation pertinente de compétences personnelles spécifiques. .
 - sans se substituer au maître de la classe,
 - . sur des actions intégrées au projet du RER.
- indirectement,
 - par la recherche d'intervenants extérieurs permettant d'améliorer la réalisation d'une action spécifique,
 - . dans la vigilance sur l'implication et les compétences réelles de ces personnes.

Annexe 2

COOPERER DANS LE CADRE D'UN PROJET EDUCATIE DE RESEAU

Mettre en synergie

Rompres l'isolement pédagogique

Motiver et s'enrichir mutuellement

Développer la continuité éducative

Au niveau des ECOLES

- Mise en cohérence des projets d'écoles avec le projet de réseau
 - Mutualisation :
 - des ressources humaines (compétences des enseignants, des intervenants...)
 - des moyens matériels (outils informatiques, équipements sportifs et culturels, matériels audiovisuels...)
- Développement de la communication grâce aux:
- TICE
 - rencontres hebdomadaires
 - journaux scolaires...

Au niveau des MAITRES

- Travail en **équipe** :
 - rencontres hebdomadaires
 - conseil de cycle de réseau
 - entraide pédagogique
 - échanges de documents (informatique, audio-visuel, écrits,..)
 - rôle des EMALA
- Harmonisation **pédagogique** par la mise en place des cycles, d'un suivi et d'une évaluation du fonctionnement du réseau
- **Coordination avec l'aide d'un ANIMATEUR** :
 - interlocuteur des différents partenaires
 - coordonnateur du projet de réseau et des actions
 - élément fédérateur
 - personne-ressource

Au niveau des ELEVES

- **Développement de projets communs,**
- **Recherche sur des thèmes communs,** avec répartition des tâches pour une production socialisable (spectacles, expositions, journaux...)
- Communication renforcée
 - échanges à distance (interactivité)
 - rencontres dans le cadre d'activités diversifiées
 - constitution de groupes de classes d'âge plus conséquents.

Avec le COLLEGE

- **Exploitation des ressources** humaines et matérielles du collège informatique, EPS, technologie, linguistique, CDI)
- **Liaison écoles du réseau - collège facilitée**
 - concertation accrue entre les enseignants,
 - projets communs cycle 3 -6ème

UN EXEMPLE DE FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE EN RESEAU

Le fonctionnement pédagogique d'un réseau d'écoles rurales exprime une volonté :

- Rompre l'isolement géographique qui induit un isolement pédagogique et culturel. Le but est de permettre aux élèves des milieux ruraux d'accéder à des moyens d'enseignement au moins équivalents à ceux des milieux citadins ;
- Offrir aux enseignants la possibilité d'intégrer les innovations technologiques dans leurs démarches pédagogiques ;
- Aider à la mise en place du travail d'équipe par la concentration, la communication, la réflexion commune et la coopération.

Pour cela, le réseau d'écoles doit s'inscrire dans une action pédagogique fédérative aux niveaux :

- des principaux acteurs de l'école : les élèves et les enseignants ;
- des établissements scolaires : les écoles mais aussi le collège du secteur.

LES ACTEURS DES RÉSEAUX D'ÉCOLES :

Des élèves ouverts vers l'extérieur

Pour les élèves, le réseau permet :

- de réaliser des activités communes : l'EPS, l'éducation artistique, le français, les langues vivantes étrangères et régionales

En EPS, le but est de rassembler les élèves autour d'ateliers spécifiques (ex : escalade, jeux nautiques, tir à l'arc, sports d'opposition) qu'un seul enseignant ne peut mener à bien et de tournois visant à finaliser le travail des activités citées (en relation avec l'USEP)

Les arts plastiques, l'éducation musicale et théâtrale avec également l'intervention de spécialistes, débouchent souvent sur un spectacle où il y a par exemple l'utilisation des contes musicaux et des instruments de musique fabriqués par les élèves (en relation avec les conseillers pédagogiques).

Enfin, en français, dans le cadre de la maîtrise de la langue avec une production écrite, les élèves créent des journaux scolaires, des recueils de contes ou de légendes, des échanges par Internet,...

- de renforcer la communication :

Les nombreuses rencontres liées aux activités évoquées ci-dessus et la constitution de cohortes (permettant à des classes à effectifs réduits et avec des niveaux multiples de former des groupes d'âges homogènes pour la pratique par exemple d'un sport d'opposition) contribuent à accroître les échanges entre élèves.

Un autre moyen consiste à communiquer grâce à l'envoi de lettres mais aussi en utilisant l'informatique et la participation d'un animateur coordonnateur de réseau.

Ces nombreux contacts entraînent la création de liens affectifs entre les élèves des différentes écoles du réseau ce qui facilite leur adaptation au collège quand ils se retrouvent dans le même établissement.

- D'élargir « l'horizon scolaire »

Le réseau permet de dépasser le cadre communal dans la prise en compte de l'environnement géographique, historique et culturel grâce à des sujets d'étude variés.

Un autre aspect prépare les élèves à l'enseignement secondaire avec l'intervention d'enseignants autres que celui de la classe. C'est le cas, bien sûr, des rencontres communes mais aussi des échanges de services. Ainsi un enseignant, pour ses compétences dans un domaine précis, peut participer à l'enseignement dans une classe, son remplacement étant prévu par l'animateur du réseau ou l'un de ses collègues.

Ainsi, le réseau offre la possibilité aux élèves de pratiquer des activités sous représentées dans un contexte pédagogique de petites écoles tout en favorisant une autre approche de l'extérieur.

Des enseignants unis autour d'un projet

- Un levier : le travail en équipe : ,

Différents dispositifs incitent les enseignants à oeuvrer collectivement. C'est le cas avec le conseil de cycle du réseau qui rassemble les enseignants d'un même cycle et les réunions du réseau visant à décider, organiser et réguler les activités communes.

Cette structure contribue aussi à accroître l'entraide pédagogique entre les enseignants, ce qui est particulièrement apprécié des professeurs d'écoles débutant dans le métier.

Enfin les échanges de documents sur tout support, parfois créés à l'intérieur du réseau, autour du centre de ressources, renforcent la démarche collective.

- L'harmonisation des pratiques pédagogiques :

Même si chaque enseignant conserve son autonomie, dans le cadre de certaines activités, (la réalisation d'un journal par exemple qui comporte un cahier des charges précis), une harmonisation devient nécessaire.

- L'utilisation des TICE

Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Enseignement sont un moyen supplémentaire pour rompre l'isolement et sur lequel peut s'appuyer le projet du réseau ; mais souvent l'équipement est onéreux pour une école. Grâce au réseau, l'achat d'un appareil photo numérique ou d'une imprimante laser par exemple est rendu possible. De plus, ce matériel sera davantage rentabilisé puisque toutes les écoles du réseau pourront l'utiliser.

Les problèmes pratiques de manipulation sont résolus soit par la formation soit par l'intervention de personnes ressources : EMALA ou animateur informatique.

Le réseau est une structure qui atténue, voire supprime, l'isolement pédagogique de l'enseignant.

Le rôle fédérateur de l'animateur-coordonnateur du réseau :

La création d'un poste à temps partiel d'animateur-coordonnateur peut résulter du maintien de tout ou partie d'un poste budgétaire qui devait être supprimé. Il est recruté avec un certain profil où parmi des compétences spécifiques domine la capacité d'écoute et l'aptitude au travail en équipe. C'est lui qui impulse « l'esprit » de réseau.

C'est une personne-ressource qui peut lancer des actions qu'il va accompagner jusqu'à l'autonomie des enseignants.

C'est un coordonnateur du projet du réseau : il veille à la réalisation du projet et le rend opérationnel par la mise en place des actions. C'est par exemple la préparation d'une sortie et ses incidences matérielles : la réservation des cars, etc...

C'est un interlocuteur avec les différents partenaires : c'est le représentant du réseau. A ce titre il est chargé des contacts avec les élus, l'administration du collège, l'équipe pédagogique de circonscription ou la hiérarchie... Il négocie avec les fournisseurs ou les représentants commerciaux et fait établir des devis.

C'est enfin le garant du projet du réseau.

DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES EN SYNERGIE

Des écoles solidaires :

L'existence d'un réseau repose sur l'adhésion de plusieurs écoles à un même projet : •

Le projet du réseau

Ce projet comporte au moins deux principes :

- il n'est pas une simple compilation des projets d'écoles
- il doit exister une cohérence entre ces projets et celui du réseau.

Pour illustrer ce propos, l'exemple du journal scolaire est pertinent. Ainsi la maîtrise de la langue dans le cadre du réseau se traduit par une production écrite commune symbolisée par le journal. Il faut que les différents projets d'écoles aient une même approche afin de le réaliser (même démarche pour les projets artistiques, culturels ou sportifs).

Notons tout de même la diversité des cas qui peuvent aller de l'adéquation ponctuelle de projets d'écoles avec celui du réseau ... jusqu'à une symbiose totale.

- Une meilleure communication

L'efficacité d'un réseau réside dans sa capacité à diffuser l'information que ce soit au niveau interne, c'est à dire entre les écoles, ou au niveau externe vers les associations et les élus locaux, les parents d'élèves, le collège et les institutions : Inspection Académique, Conseil Général, communauté de communes, CDDP, etc....

Cette communication peut s'établir en temps réel par l'usage de l'informatique ou bien lors des diverses rencontres et en temps différé grâce au journal et aux différentes manifestations du réseau (expositions, fêtes...).

- La mutualisation des ressources

Parmi les ressources, le facteur humain est primordial. Ainsi les compétences des uns et des autres (enseignants dans le cadre des échanges de services, des intervenants locaux ou extérieurs) peuvent être mobilisés par le réseau.

Il en va de même pour les moyens matériels : outil informatique, équipements sportifs, reprothèque, matériel audiovisuel, documents du centre de ressources... Cette mutualisation peut concerner du matériel antérieur à la création du réseau qui est éventuellement prêté par une école ou du matériel acheté par le réseau avec ses fonds propres.

Cette logique de mise en réseau des écoles, tout en préservant leur autonomie, offre un cadre de fonctionnement plus global et collectif

Des écoles ouvertes :

Jusqu'à une période encore fort récente, il était reproché aux établissements scolaires de vivre en vase clos. Avec la mise en place des réseaux, le processus d'ouverture vers l'extérieur se trouve accéléré.

- de multiples partenaires

Les nombreuses actions menées dans les réseaux montrent que les interventions de partenaires divers foisonnent. Parmi les plus représentatifs, ou en tout cas les mieux identifiés, se trouvent les parents d'élèves, qui vont par exemple encadrer une sortie ou préparer matériellement un spectacle, des associations sportives, une Ecole de musique, une compagnie de théâtre, des organismes dépendant du Conseil général, Archives départementales, Bibliothèque départementale (BDP) et des organismes sociaux pour l'éducation à la santé, la prévention des accidents ménagers... Il est difficile ici d'être exhaustif.

- Diversification des activités péri et extra-scolaires :

Hors temps scolaire (entre 12h et 14h, en fin de journée et parfois le mercredi ou le samedi), les élèves ont la possibilité de prolonger des activités scolaires ; le C.E.L. permet d'articuler toutes ces activités. Ce temps peut être aussi employé à la préparation de spectacles ou de manifestations (fête des écoles, carnaval..)

L'ouverture ainsi conçue n'est pas un but mais un moyen pour finaliser les projets pédagogiques.

Les contacts avec le collège

- L'exploitation des ressources :

Il s'agit pour le collège de mettre au service du réseau son potentiel logistique et / ou humain en informatique, technologie, langues, installations sportives, salle polyvalente, CDI... Ainsi par exemple les élèves de CM vont utiliser au collège leurs compétences avec la participation des professeurs du secondaire concernés. Cela peut se traduire tantôt par des cours de langues

étrangères ou une initiation à la recherche documentaire, tantôt par l'exploitation de logiciels de lecture ou de calcul.

- Des rencontres possibles :

C'est souvent dans les domaines sportifs et culturels que se manifeste la plus forte implication.

Le travail des écoles peut être présenté au collège qui constitue une structure mieux adaptée à la diffusion vers un public plus large.

- La liaison CM2 - 6ème facilitée :

La meilleure concertation entre les enseignants du primaire et du secondaire et les nombreuses visites du collège par les élèves du réseau contribuent à réduire ou éliminer les difficultés d'adaptation que peut constituer le passage de l'école au collège

Ces relations inter-établissements permettent une meilleure prise en compte de la continuité éducative_



Brochure « Les réseaux d'écoles rurales dans le Tarn » (IA- CG 1992)

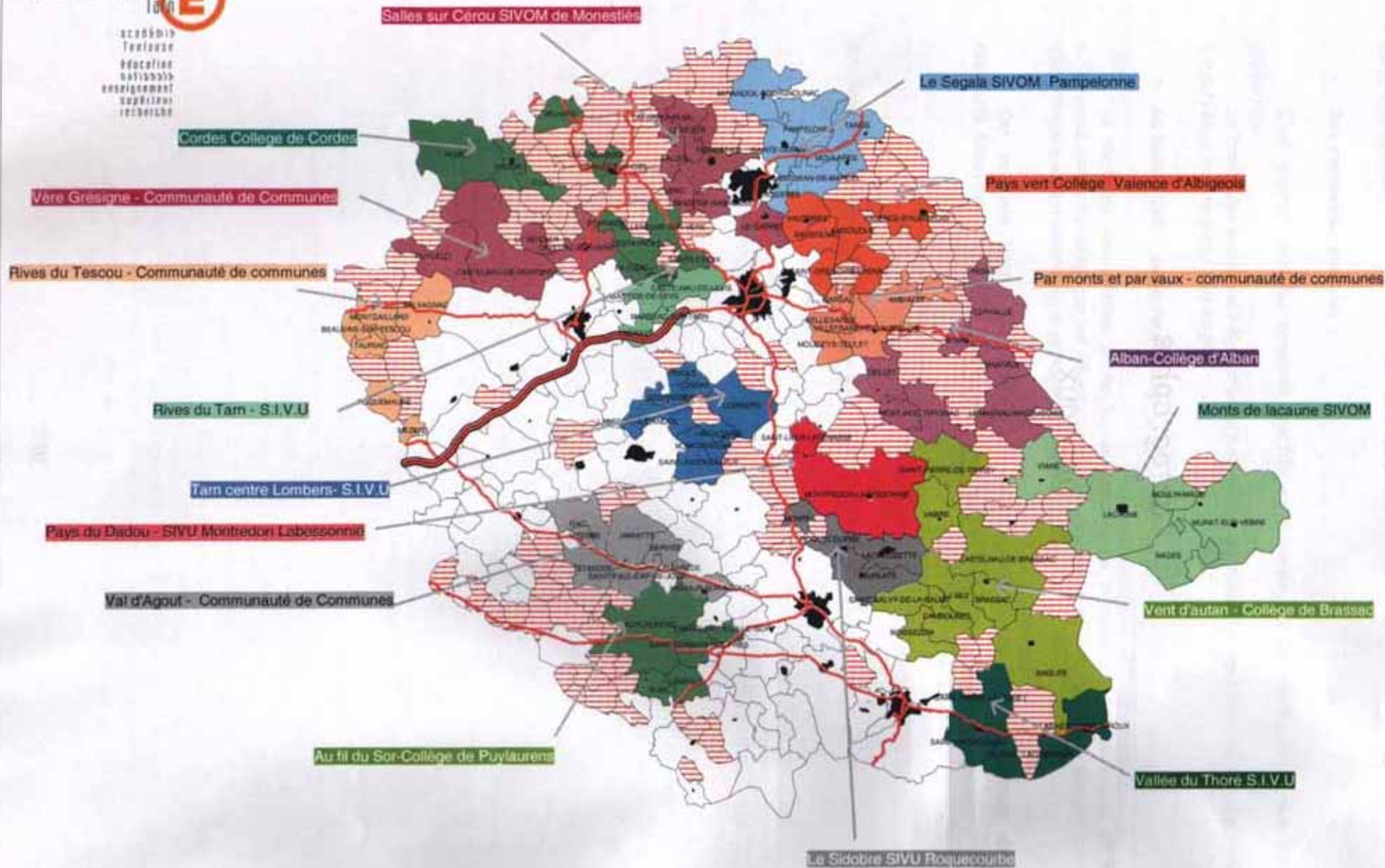
Annexe 4

Cartographie

Tableaux

Graphiques

IMPLANTATION DES RESEAUX D'ECOLES RURALES DANS LE TARN

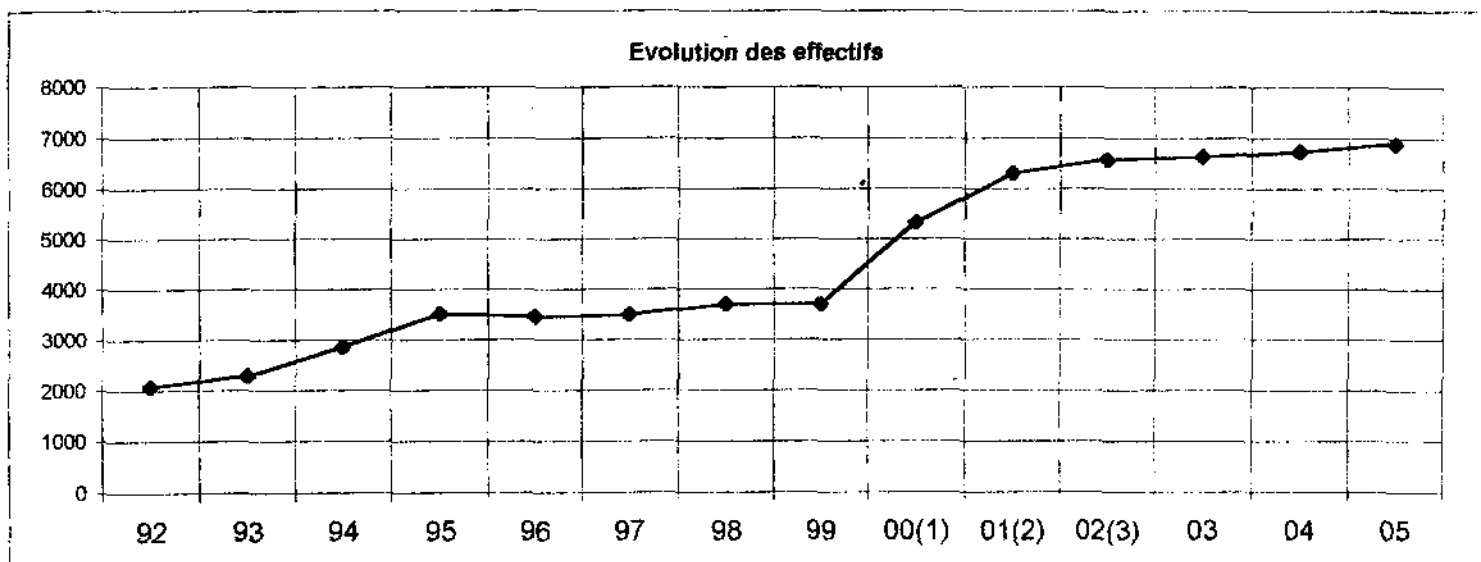


INSPECTION ACADÉMIQUE DU TARN
Division Territoires et Ecole

RER - Tableau général: Evolution des effectifs RER / Effectifs du département

regénéral

Années	92	93	94	95	96	97	98	99	00(1)	01(2)	02(3)	03
Effectifs RER	2072	2285	2845	3512	3453	3487	3689	3696	5322	6300	6568	6624
Nbre Classes RER	116	126	150	182	181	180	186	183	262,5	297	305,5	304,5
Effectif/ Classe	17,86	18,13	18,97	19,29	19,07	19,37	19,83	20,19	20,27	21,21	21,5	21,75
Effectif préél+ élém	28075	27850	27493	27321	26957	26919	27003	26934	26868	26794	27114	27411
% eff RER/ eff préél+élém	7,38	8,21	10,35	12,85	12,81	12,94	13,66	13,72	19,81	23,51	24,22	24,17
Effectif Tarn	28441	28125	27749	27489	27088	27160	27239	27155	27088	27032	27322	27624
% eff RER/ Tarn	7,28	8,12	10,25	12,77	12,74	12,83	13,64	13,61	19,64	23,3	24,03	23,98



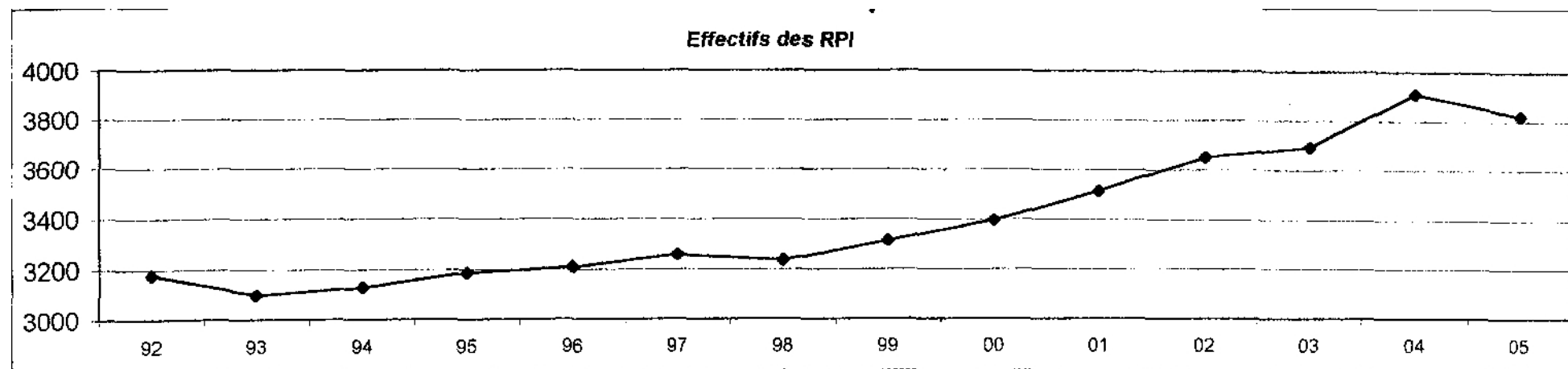
(1) création de 5 RER rentrée 2000

(2) création de 1 RER rentrée 2001

(3) création de 1 RER rentrée 2002

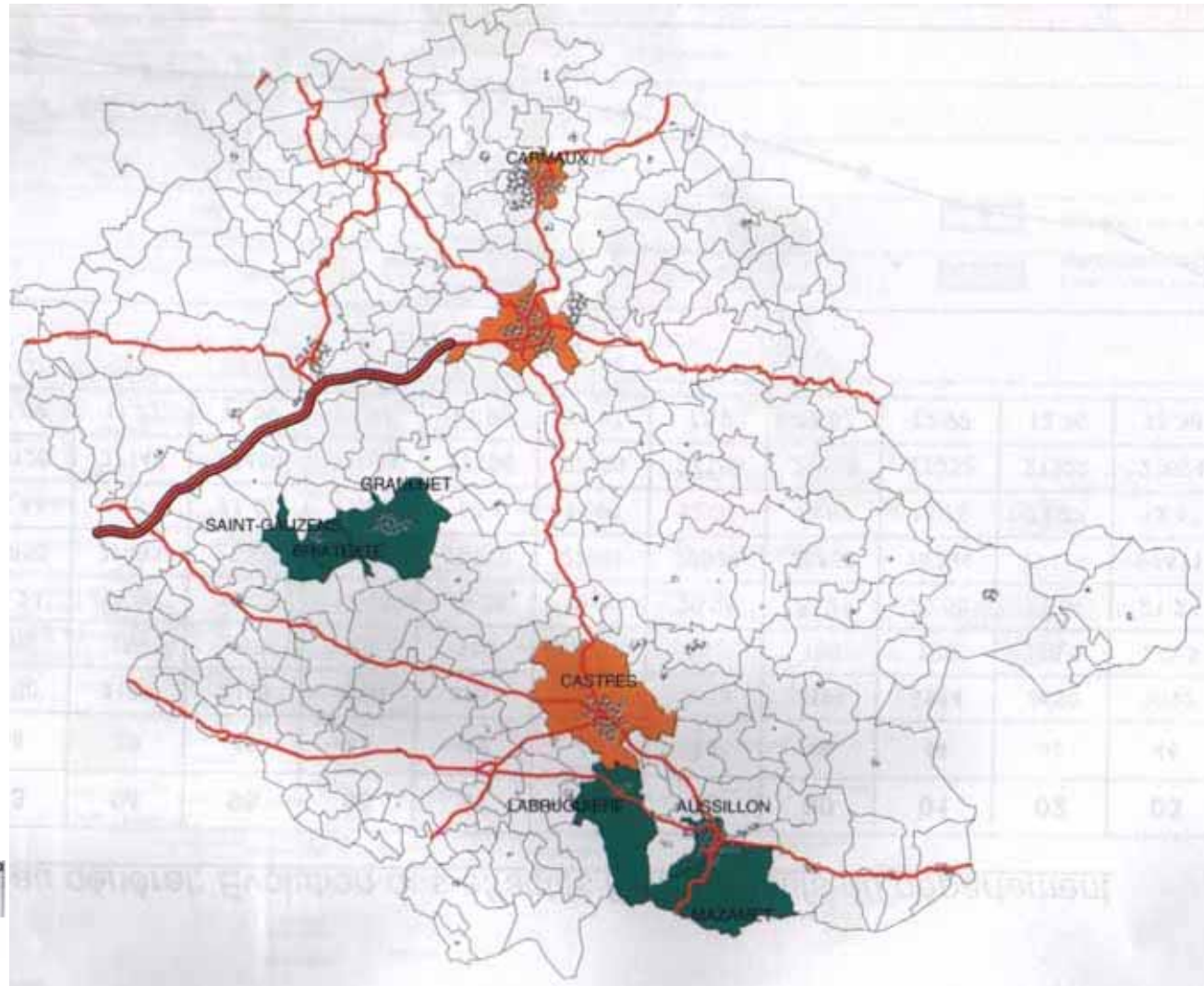
RPI - Tableau général: Evolution des effectifs RPI/ Effectifs du département

Années	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05
Nombre de RPI	29	35	38	40	42	42	42	43	45	44	45	46	46	45
Effectifs RPI	3177	3100	3130	3186	3209	3257	3234	3313	3395	3514	3650	3692	3909	3820
Nbre Classes RPI	155	170	169	167	168	169	168	165	168	170	173,5	173,5	177	172
Moyenne effectif par classe	20,5	18,24	18,53	19,08	19,11	19,28	19,25	20,08	20,21	20,68	21,04	21,27	22,09	22,21
Effectif préél+élém	28075	27850	27493	27321	26957	26918	27003	26934	26868	26794	27114	27411	27997	28295
% eff RPI/eff préél+élém	11,32	11,14	11,39	11,67	11,91	12,1	11,98	12,31	12,64	13,12	13,47	13,47	13,97	13,5
Effectif 1er degré dans le Tarn	28441	28125	27749	27489	27088	27160	27239	27155	27088	27032	27322	27624	28198	28502
% eff RPI/ Tarn	11,17	11,02	11,27	11,59	11,84	11,99	11,87	12,2	12,53	12,99	13,36	13,36	13,87	13,4





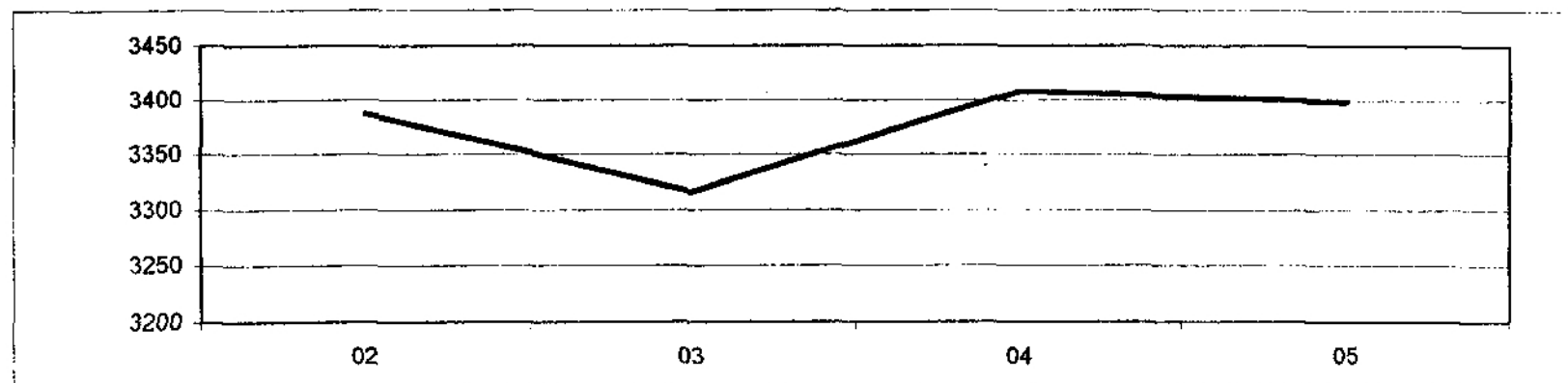
Répartition géographique des Z.E.P et des R.EP Rentrée 2005

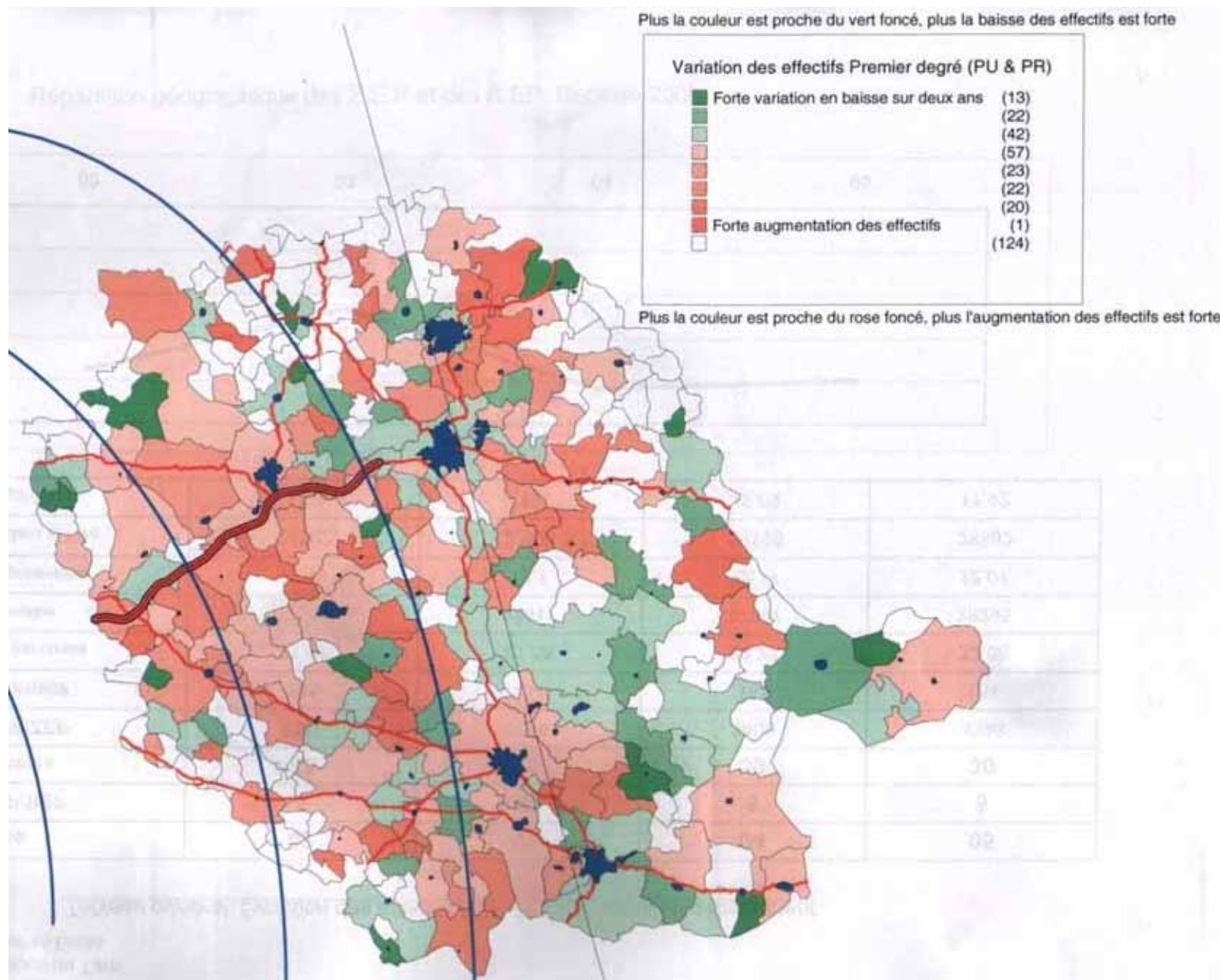


Inspection académique du T'am
Division Territoires et Ecole

Tableau général: Evolution des effectifs REP-ZEP / Effectifs du département

Années	02	03	04	05
Nbre de ZEP/REP	5	5	5	5
NBRE d'écoles	33	29	30	30
Effectifs REP/ZEP	3387	3316	3408	3396
Nbre Classes ZEP/REP	161	154	153	154
Moyenne effectif par classe	21,04	21,53	22,27	22,05
Effectif préél+élém	27114	27411	27997	2829
% eff rep-zep/eff préél+élém	12,49	12,1	12,17	12,0
Effectif 1er degré dans le Tam	27322	27624	28198	2850
% eff rep-zep/ Tam	12,4	12	12,09	11,9





Agglomération de Toulouse

Taux moyen de variation des effectifs constatés (premier degré public et privé) entre 2003 et 2005 - Etude du constat